

## Le Conseil Municipal des Enfants

La municipalité a mis en place un Conseil Municipal des Enfants en octobre 2012, en partenariat avec les écoles élémentaires de Gargenville.



Le Conseil Municipal d'Enfants est une démarche importante, pédagogique, civique qui offre aux enfants la possibilité de :

- Découvrir leur commune.
- Devenir citoyen et acteur de leur ville.
- Participer activement au sein de la commune à la mise en place de projets.
- Favoriser l'expression des jeunes entre eux mais aussi avec les élus municipaux.
- D'être représenté au niveau local.
- Participer au devoir de mémoire.

Le Conseil d'Enfants s'adresse aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Il est composé de 16 enfants élus : 8 élèves de l'école élémentaire Corneille (4 élèves de CM1 et 4 élèves de CM2) et 8 élèves de l'école élémentaire Molière (4 élèves de CM1 et 4 élèves de CM2).

### **Sont électeurs :**

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés sur Gargenville, quel que soit leur nationalité et leur domicile.

### **Peuvent être candidat :**

Les enfants de CM1 domiciliés à Gargenville, quelle que soit leur nationalité.

Les conseillers municipaux enfants sont élus pour deux ans (fonctionne par année scolaire). Une élection partielle aura lieu tous les ans afin de renouveler le conseil. Cette année les 8 conseillers municipaux de CM2 ont rejoint le collège et sont remplacés par les 8 conseillers municipaux de CM1 passés en CM2. La commune met donc en place des élections partielles afin de remplacer les CM1 au sein du CME. La création et le fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire. Votre autorisation est indispensable si votre enfant souhaite se porter candidat.

Au cours de cette expérience, les enfants vont découvrir le travail en équipe. Leurs réunions seront encadrées par l'animatrice référente du Conseil Municipal d'Enfants (CME) de manière à les aider dans leur réflexion et leur organisation. Elle garantit le respect du dispositif, elle veille à faire respecter le temps de parole de chacun et est vigilante sur la bonne tenue des réunions, en aucun cas, elle n'est leur porte-parole. Les réunions se dérouleront 1 fois par mois, en dehors du temps scolaire.





### Infos pratiques

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Information, Citoyenneté et Prévention.

Liens utiles

[Point Information Jeunesse \(PIJ\)](#)

[Le Centre Ados](#)

[L'ALSH 11-17 ans](#)

[Les Mercr'anim et Vendr'anim](#)

[Séjour Multi-Activités](#)

[Théâtre Jeune : Les Bambinos](#)

Contact

**Animatrice du Conseil Municipal des Enfants**

[pj2@ville-gargenville.fr](mailto:pj2@ville-gargenville.fr)

Tél. 01 30 98 12 34